

Objectifs de la formation

Se préparer à une visite du régulateur
Passer en revue les principaux points de contrôle
Auto-évaluer son organisation
Connaître le mécanisme de sanction

Le public concerné : Professionnels de l'immobilier

Les prérequis : Il est préférable d'avoir suivi préalablement les formations TRACFIN 1, 2, 3 et 4

Intervenant : Me Florian DESBOS, avocat au Barreau de LYON

Partie 1 : La procédure de contrôle

L'accueil de l'agent de la DGCCRF : quand ? Comment ?
Les pouvoirs ordinaires de contrôle des agents de la DGCCRF

Partie 2 : Revue des points de contrôle du régulateur

Revue des 31 principaux points de contrôle des agents de la DGCCRF

Partie 3 : Les Suites du contrôle

- Les différentes sanctions pouvant être prononcées
- Les principaux manquements constatés
- Les décisions de la commission nationale des sanctions